

Date : 24/06/2011
Rédigée par : Tom De Winter
Cahier des charges: Guides sectoriels et cahiers des charges
Concerne: Réduction de la durée d'un certificat

Cher OCI,

Il est possible d'écourter un certificat pour un cahier des charges ou un guide sectoriel en cours de validité, dans le but de faire correspondre sa période de validité avec celles d'autres cahiers des charges et, de la sorte, favoriser la réalisation d'audits combinés.

Les conditions suivantes doivent cependant être respectées:

- 1) L'agriculteur doit être correctement informé des effets de la réduction de la durée de validité de son certificat.
- 2) L'agriculteur doit se déclarer expressément d'accord avec la réduction de la durée de validité de son certificat. L'OCI peut utiliser à cet effet le document "Demande de réduction de la durée de validité du certificat (OCI.001.Fr.rev0_110617)".
- 3) L'OCI doit mentionner la demande de réduction de la durée de validité du certificat au secrétariat de Vegaplan/Codiplan par email, en mentionnant le NUE/PC, le Guide sectoriel ou le cahier des charges concerné, la date de fin de validité originellement prévue et la date de fin de validité désirée.
- 4) Le secrétariat adapte dans la banque de données la date de fin de validité du certificat en cours.

L'OCI est responsable de la transmission de la date de fin désirée exacte et du respect des points 1) et 2) de la présente communication aux OCI. Il n'est pas nécessaire d'envoyer au secrétariat la demande signée par l'opérateur, mais l'envoi du mail de demande implique que l'OCI respecte les dispositions mentionnées ci dessus.